



Union Parlementaire Africaine

**42<sup>ème</sup> CONFERENCE**  
**75<sup>ème</sup> Session du Comité Exécutif**  
Djibouti, 25 – 29 novembre 2019



Assemblée Nationale  
Djibouti

**R. 149/42/19**

**La promotion d'une économie diversifiée et de transformation locale des produits de base en vue de l'emploi des femmes et des jeunes**

**Résolution adoptée par la 42<sup>ème</sup> Conférence de l'UPA  
(Djibouti, 29 novembre 2019)**

L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 42<sup>ème</sup> Conférence à Djibouti les 28 et 29 novembre 2019,

*Considérant* que l'Afrique est un continent à forte population jeune confrontée à des problèmes de chômage, où une économie diversifiée dans un contexte de paix constitue le seul gage d'une croissance économique soutenable et d'un développement durable;

*Considérant* qu'en dehors de l'agriculture, les économies sont pour la plupart tirées par les ressources naturelles et les produits de base ;

*Considérant* également que la diversification de la production, le progrès technologique, la transformation structurelle et l'emploi d'intrants agricoles constituent des facteurs essentiels pour pérenniser la croissance, car ils élargissent la gamme de produits nationaux pouvant satisfaire la demande intérieure et contribuent à l'accroissement de cette demande par la création d'emplois et la hausse des salaires du fait des gains de productivité ;

*Considérant* la nécessité d'établissement d'un équilibre entre l'exploitation des ressources naturelles et agricoles, d'une part et la protection de l'environnement, d'autre part ;

*Considérant* la relation entre la transformation sur place des produits de base et la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté, l'extrémisme violent et la migration non ordonnée ;

*Notant* que la valeur ajoutée du secteur manufacturier en Afrique limite les gains sur le plan de l'emploi qu'aurait pu rapporter la transformation des produits de base ;

*Convaincue* de la nécessité de la transformation des économies africaines pour améliorer la création de richesse, réduire la pauvreté, renforcer les capacités de production et réaliser le développement durable ;

*Affirmant* que la transformation économique permet aux pays africains d'optimiser l'exploitation de leurs ressources naturelles épuisables et/ou de leurs produits de base ;

*Affirmant* également que la transformation structurelle, en favorisant le développement industriel, permet non seulement d'élargir la gamme des moteurs de croissance, mais également de développer la résilience aux chocs sur les prix des produits de base ;

*Considérant* que l'absence ou l'échec d'une politique de transformation économique est dû à des facteurs internes et externes ;

*Convaincue* que les programmes de transformation économique lorsqu'ils sont bien conçus et réalisés permettent d'améliorer la viabilité économique, de réduire les inégalités, de promouvoir la croissance inclusive et d'accroître les possibilités d'emploi ;

*Mettant l'accent* sur l'importance du renforcement des capacités des entreprises, grâce notamment à des investissements dans la recherche-développement, le perfectionnement des compétences et le développement des infrastructures ;

*Insistant* sur l'importance de la stabilité globale au niveau macroéconomique et d'une réglementation qui encourage l'investissement dans le secteur privé ;

*Affirmant* que les pays en développement devraient avoir aujourd'hui, entre autres grands objectifs, celui de rééquilibrer leurs moteurs de croissance ;

*Relevant* que la participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales peut servir au mieux l'industrialisation, la diversification et l'accroissement de la productivité manufacturière ;

*Considérant* que les pays en développement, particulièrement les pays africains, qui disposent de peu de capacités productives peuvent demeurer dans les activités qui génèrent le moins de valeur ajoutée et qui sont en bas des chaînes de valeur régionales et mondiales ;

1. *Incite* les gouvernements à promouvoir une économie diversifiée dans la paix et la stabilité ainsi qu'une transformation locale des produits de base en vue de l'emploi des femmes et des jeunes.
2. *Appelle* les pays africains à prendre des mesures visant à placer les femmes et les jeunes au centre des programmes de développement en promouvant davantage les investissements, en améliorant la gouvernance, en éliminant les conflits, en adoptant des politiques budgétaires non conservatrices et en garantissant la stabilité macroéconomique.
3. *Recommande* aux gouvernements africains d'adopter des politiques sociales et économiques en mettant l'accent sur :

- la diversification économique favorisant la production des richesses et la création des emplois et supprimant l'économie de rente, la vulnérabilité des économies et des institutions face aux chocs;
  - l'adoption des politiques macroéconomiques qui favorisent les investissements publics et le développement des exportations autres que les ressources naturelles ;
  - la réalisation des objectifs du programme de transformation des produits de base ;
  - une répartition plus équitable des richesses en vue de réduire les inégalités et la pauvreté.
4. *Exhorte* les pays africains à mettre en place des politiques industrielles et commerciales qui stimulent la diversification économique, notamment à travers:
- l'existence d'un climat propice aux affaires, notamment un cadre réglementaire, porteur des mesures d'incitation qui facilitent les échanges et qui visent à réduire les coûts ;
  - l'aide aux pôles économiques qui contribuent à la diversification ;
  - l'appui des pouvoirs publics au secteur privé pour qu'il accède plus facilement aux capitaux et qu'il tire parti des opportunités, stimule l'innovation et élargisse ses activités ;
  - le développement d'activités locales de transformation des ressources naturelles ;
  - la promotion des activités de recherche-développement (R-D) qui renforcent la situation des entreprises, notamment en termes de technologie et d'innovation, et qui peuvent les rendre mieux à même de développer la base d'exportation du pays ;
  - l'introduction de mesures fiscales et financières pour les activités de R-D et d'innovation technologique ;
  - l'expansion des marchés intérieurs permettant d'adopter des stratégies de croissance plus centrées sur le pays et sur la région ;
  - le développement de la coopération Sud-Sud susceptible de faciliter la création d'un espace régional d'industrialisation et d'ouvrir de nouveaux marchés, en particulier pour les articles manufacturés.
5. *Invite* les gouvernements et les parlements, dans le contexte de la diversification économique, à orienter également leur action sur le développement des infrastructures de transports, de technologies de l'information et de la communication (TIC) et d'énergies renouvelables.
6. *Exhorte* les parlements des pays africains à promouvoir une législation et des politiques qui tiennent compte des principaux moteurs de diversification des exportations.

7. *Engage* les pays africains à s'appuyer de plus en plus sur les sources intérieures de demande pour stimuler la croissance, tout en favorisant le développement de secteurs productifs clefs, particulièrement dans l'industrie manufacturière et les services modernes, à travers des politiques industrielles actives et une participation stratégique au commerce régional et mondial.
8. *En appelle* à la nécessité d'asseoir une stratégie de développement dont l'un des objectifs est de remplacer les exportations traditionnelles par de nouvelles en faisant jouer les avantages comparatifs des ressources naturelles, de main-d'œuvre ou d'espace ; dans un premier temps il convient de chercher à réduire les coûts de production afin de gagner des parts de marché à l'exportation sur des produits à faible valeur ajoutée, comme le cas du textile.
9. *En appelle* à la mise en place d'une stratégie fondée sur des politiques industrielles fonctionnelles et de développement des échanges intra-régionaux à travers la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).
10. *Insiste* sur le rôle de l'Etat qui doit promouvoir l'industrialisation en investissant dans les infrastructures, et les installations énergétiques les plus durables possibles.
11. *Exhorte* les Etats africains à mettre en place une politique scolaire active, afin d'obtenir une main d'œuvre qualifiée en plus d'une planification familiale.
12. *Encourage* les pays africains à entreprendre, dans un second temps, une remontée de filière, en passant d'une production de biens de consommation à une production de biens intermédiaires et des machines.
13. *Exhorte* les gouvernements et les parlements à promouvoir des stratégies de santé et d'éducation, en vue de contribuer au développement du capital humain, de femmes et de jeunes.
14. *Encourage* le développement des compétences, la formation à l'entrepreneuriat, la coentreprise (joint-venture) et les stages de formation en faveur des femmes et des jeunes.
15. *Souligne* l'importance de la contribution des petites et moyennes entreprises et des grandes entreprises à la création de valeur ajoutée, d'emplois, de revenus et d'exportations.
16. *Appelle* les gouvernements et les parlements à intéresser le secteur privé et la diaspora par des incitations à investir dans le secteur agro-industriel et d'autres projets connexes encourageant la création de valeur ajoutée.
17. *Exhorte* les Etats africains à mettre en place des politiques de protection de la production locale, de promotion du secteur financier et de stimulation des investissements directs étrangers (IDE) et de la diaspora.

18. *Encourage* les pays africains à accélérer le processus d'intégration régionale pour compenser la taille modeste des marchés nationaux, atténuer les obstacles qui freinent les échanges régionaux et développer les investissements dans l'infrastructure régionale.
19. *Encourage également* les pays africains à faciliter l'accès aux marchés mondiaux afin de développer leurs exportations de produits transformés.
20. *Exhorte* les pays africains à orienter les actions de coopération y compris commerciales sur les priorités de transformation des produits de base des pays africains, à travers des accords commerciaux favorables et des investissements dans l'infrastructure économique de l'Afrique.
21. *Incite* les Etats membres à faciliter l'accès au financement des activités qui permettent la croissance de la valeur ajoutée en faveur de femmes et des jeunes.
22. *Encourage* les Etats membres à mettre en place des mécanismes d'assurances risques et de fonds de garanties dans le contexte des changements climatiques qui touchent le continent de plein fouet.
23. *En appelle également* à l'établissement d'accords internationaux de coopération scientifique et technologique entre pays africains et pays exportateurs de technologies, dominants ou émergents.